



Licenciement abusif pour faute

Par **ambroise83**, le **07/11/2013** à **14:25**

Bonjour à tous. Je vous expose mon problème du mieux que je peux en quelques ligne, en espérant que certains d'entre vous aurons des informations qui me manques.

Je suis coiffeuse dans un salon depuis un peu moins de deux ans. Le patron, qui n'est jamais présent dans le salon, a l'intention de vendre le salon placé en plan de redressement.

Ce matin, je suis arrivée à mon travail, en avance et le patron était présent. Il a demandé à me parler, et ma annoncé de but en blanc qu'il manquer 13 euro dans la caisse du jeudi 31 octobre, et qu'il m'accusée d'en être responsable. Je lui ai demandé de prouver c'est dire. Il m'a montré l'ordinateur, ou nous enregistrons des fiche pour chaque clients, et trois fiches avait était annulée. (Ce qui au passage, même au minimum pour trois fiche aurais fait plus de 13 euros)

Il m'a donc virée sur le champ de manière verbale. Je n'ai pas signée le moindre papier. Pour ensuite m'annoncé que notre discussions avait était enregistrer à mon insu.

Nous somme quatre employer à avoir accès à la caisse, pourtant il n'as accusé que moi, même si je ne suis pas plus responsable des autres de la caisse.

Je sais que c'est un fin magouilleur et me rend compte quelques heure après que selon la loi, je suis en train de faire un abandon de poste. Ce qui pour le coup es une faute grave.

Je précise : me faire virée ce matin je ne m'y attendais pas. Je n'ai pas reçu de lettre recommandé me prévenant d'un entretien, je ne suis donc pas venu dans l'idée d'un entretien ce matin, et encore moins accompagnée, comme la loi l'aurait voulu.

En résumé : j'ai était virée verbalement pour faute lourde, à tort, sans que la procédure (lettre recommander, entretien, licenciement) sois respecter. Et actuellement je ne suis pas à mon travail, donc en abandons de poste (forcé) depuis ce matin. J'ai rendez-vous demain avec lui pour récupérer mon salaire. Ill me donnera mon solde de tout compte que d'ici une dizaine ne jour minimum.

Comment je me sors de cette impasse ? Et comment procède-t-on pour un licenciement abusif ? Es que je dois retourner travailler pour ne pas être en abandons de poste ? Signée ou pas quelque choses ?

Par **moisse**, le **03/12/2013** à **15:12**

Bonjour,
Vous devez vous présenter au poste de travail, si possible accompagnée par un témoin, par exemple un huissier.
Que pouvez-vous signer : un accusé de réception (genre reçu en mains propres) daté du jour si l'employeur vous remet une lettre de convocation.
En cas d'hésitation vous ne signez rien. Après vous n'aurez pas d'autre choix que de saisir le conseil des prudhommes.